

**COMPTE RENDU du Conseil D'école
du R.P.I de Merceuil – Montagny les Beaune**

VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Présents :

Equipe pédagogique : Mmes Bénard, Millot, Pato, Desfete, Bijard et Loisy, Monsieur Vercellone.

Les parents d'élèves élus :

Noëlle Joly, , Christine Marme, Carole Sermage, Béatrice Bochard, Angel Trameaux, Pascale Hacquart, Vincent Rizet, Sophie Frater, Carole Bernard, Isabelle Kern, Christelle Clerc, Alexa Heinze, Annick Corredig

Invités : Monsieur Riond Adjoint au Maire de Montagny-les-Beaune, Mme Devigne et Madame Goislard Conseillères Municipales de Montagny-les-Beaune, monsieur Caillot, conseiller municipal de Merceuil,.

Invités excusés :, Madame TOP, Inspectrice de L'Education Nationale, M Rebourgeon, Maire de Merceuil, M. Blin, Maire de Montagny-les-Beaune, monsieur Lalauze, conseiller municipal de Merceuil, Monsieur Lamouche, Madame Schietse, enseignants, Patricia Surrel représentante de parents/

La réunion est ouverte à 18h00 par la directrice qui accueille les représentants des parents d'élèves élus et les différents membres du conseil d'école.

I. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ÉCOLE

Nous accueillons de **nouveaux enseignants** dans notre équipe pédagogique:

Mme Pato, qui a remplacé Frédérique Maltère, et Julien Lamouche, qui complète son mi-temps, sur la classe de ce2 cm1.

Severine Desfete, nommée sur le poste de moyenne et grande section à Merceuil.

Severine Schietse, qui effectue la décharge de direction dans la classe de ce1 ce2.

Le reste de l'équipe est inchangé, nos deux EVS, Dominique Sarre et Claude Rebillat, ont quant à eux bénéficié d'une reconduction de leur contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Nous accueillons également de **nouveaux représentants de parents d'élèves**.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 17 octobre 2008.

Les deux parents de chaque famille pouvant voter, 213 parents étaient inscrits sur la liste électorale cette année. Parmi eux, 165 ont voté: 16 bulletins ont été comptés nuls, 149 suffrages se sont exprimés en faveur de la seule liste indépendante. Ainsi ont été élues:

Titulaires

- Noëlle Joly
- Patricia Surrel
- Christine Marme
- Carole Sermage
- Béatrice Bochard
- Angel Trameaux
- Pascale Hacquart

Suppléants

- Vincent Rizet
- Sophie Frater
- Carole Bernard
- Isabelle Kern
- Christelle Clerc
- Alexa Heinze
- Annick Corredig

Quelques rappels sur le rôle et les compétences du conseil d'école :

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre : les dates sont arrêtées au 24,10,2008, 06,02,2009 et 19,06,2009.

C'est l'instance privilégiée de communication et de dialogue entre les administrations de tutelle, à savoir les mairies et l'inspection de l'éducation nationale, l'équipe pédagogique, et les parents d'élèves.

On y évoque l'organisation générale de l'école, les projets pédagogiques du RPI, le projet d'école rédigé tous les trois ans, les problèmes de sécurité au sein des établissements, les questions matérielles...il ne s'agit en aucun cas de discuter de la pédagogie de chaque enseignant.

II.EFFECTIFS DE L'ECOLE

➤ *un tableau est présenté à l'ensemble des membres du conseil. Doc*

Le RPI regroupe au total 158 élèves répartis sur 7 classes depuis cette rentrée.

94 enfants sont scolarisés sur la commune de Merceuil, 64 sur la commune de Montagny.

Comme nous pouvons le constater, les effectifs de chacune des classes sont bien plus acceptables que les années précédentes, puisqu'ils oscillent de 23 à 25 enfants par classe. La classe de cp a cette année la chance d'être à 21 en niveau simple.

Les enfants domiciliés sur **Merceuil représentent plus de 60%** de nos effectifs. **35% habitent Montagny** ou ses hameaux. Nous comptons moins de **4%** d'enfants bénéficiant d'une **dérogation** (soit 6 enfants au total): ils viennent généralement de communes qui ne peuvent offrir un service périscolaire. Ces dérogations ont toutes été accordées par la commune de Montagny les Beaune, c'est la raison pour laquelle ces enfants apparaissent dans les effectifs de Montagny.

La classe qui a été ouverte cette année est un **moyen provisoire** nous a été attribué en début d'année, nous saurons en fin d'année scolaire si nous le conservons.

En effet, 16 cm2 devraient en effet quitter l'école à la rentrée 2009, alors que 14 PS devraient faire leur entrée. (10 sur Merceuil, sur 4 Montagny). La natalité de l'année 2006 est beaucoup moins forte que les autres années sur nos communes. Cependant, comme tous les ans, de nouveaux inscrits pourront se présenter et venir augmenter ces prévisions.

En revanche, en 2007, nous connaissons à nouveau un baby boom puisque 25 enfants devraient s'inscrire en petite section de maternelle à la rentrée 2010. Il est donc nécessaire de regarder à plus long terme.

A ce sujet, la directrice demande aux municipalités de bien vouloir la tenir informée des arrivées et départs de familles dans les villages.

Base élève:

Les élèves sont, depuis l'an passé, enregistrés sur une base académique appelé base élève. Les renseignements y sont apportés par mes soins et ne concernent que des domaines généraux comme les adresses et numéros de téléphone des familles et la poursuite de la scolarité. Aucune autre information n'est saisie. Cette base est sécurisée. Nous nous sommes vus attribuer une clé générant des mots de passe en continu pour une sécurité encore plus garantie. Cette base permet l'édition de certificat, de listes diverses...

III. TRANSPORT SCOLAIRE

La responsabilité du transport scolaire a changé: c'est désormais la communauté d'agglomération Beaune côte et Sud qui en a la charge.

Chaque enfant utilisant le bus scolaire doit avoir une carte de transport. La demande de brochure est faite auprès de la directrice. Le Maire de la commune valide la demande de transport et transmet la documentation à la directrice de l'école qui avise la décision et renvoie les papiers au service des transports du Conseil Général.

Cette année, 69 cartes de bus ont été demandées et accordées. Après un souci avec les enfants des hameaux auxquels la communauté demandait une participation pour être acheminés vers l'école de leur village, il a finalement été décidé qu'aucune famille n'aurait de contribution financière à apporter.

C'est en effet la mairie qui fait un effort financier d'une centaine d'euros par enfant.

- sens aller : Morteuil, Merceuil, Ciskey, Laborde au Bureau, Montagny, Laborde au bureau, Ciskey, Merceuil.

- Sens retour : Montagny, Laborde, Cissey, Merceuil, Morteuil, Cissey, Laborde, Montagny

Plusieurs soucis sont apparus et m'ont été signalés en ce début d'année. J'ai pu pour cela m'entretenir avec un responsable de la communauté d'agglomération:

- l'arrêt au Poil: le responsable doit se rendre sur les lieux et s'entretenir avec la municipalité afin de résoudre le problème lié à la sécurité de cet arrêt et l'écartier, comme beaucoup de parents le suggéraient, du carrefour.
- Le changement permanent de chauffeur: ce problème ne peut être résolu car cela dépend de la gestion de la société de transport. Nous ne pouvons donc pas intervenir.
- Les soucis d'horaires: ils dépendent des effectifs présents dans le bus et du chauffeur. Il est donc difficile de les maîtriser. Néanmoins, nous comptons sur l'accompagnatrice pour essayer de faire respecter l'heure de départ du bus, en particulier à Morteuil où le car décolle souvent un peu trop tôt.

Rappel :

- Le transport ne doit concerner que les enfants qui n'habitent pas dans le même village que leur école. L'utilisation des transports est exclusivement scolaire.
- La conductrice ou l'accompagnatrice ne peut laisser descendre un enfant de maternelle sans la présence d'un adulte : parent ou responsable autorisé à prendre en charge l'enfant. En cas de non respect de cette consigne, l'enfant sera ramené à la garderie de la commune concernée.

IV. REGLEMENT INTERIEUR

La directrice lit le règlement intérieur du R.P.I. **Doc**

Ce règlement reprend un certain nombre de points importants comme les horaires, le stationnement, les absences... qui ne seront pas rediscutées ensuite. Quelques modifications sont apportées collectivement et le règlement est approuvé à la majorité.

Une charte internet doit à nouveau être indexée au présent règlement. **Doc**

V. NOUVEAU RYTHME SCOLAIRE ET AIDE PERSONNALISEE

A compter de la rentrée scolaire 2008, la durée hebdomadaire de l'enseignement scolaire dans le premier degré est fixée à 24 heures dispensées à tous les élèves, auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Les « 24 heures » sont réparties sur quatre jours à raison de six heures les lundi, mardi, jeudi, et vendredi.

L'équipe enseignante du RPI a longtemps délibéré et a évoqué, en partenariat avec les personnels de cantine-garderie et après analyse de la situation particulière de RPI, la possibilité d'apporter ce soutien pendant la pause méridienne.

Ainsi,

Sur l'école de Montagny les Beaune: le soutien aura lieu les lundis et jeudis de 11H45 à 12H25, tandis que sur l'école de Merceuil, il aura lieu les lundis et jeudis de 13H10 à 13H 50.

Le reste des deux heures est consacré à la préparation et à la concertation entre les enseignants.

L'aide personnalisée pourra relever de trois types d'intervention :

- la prévention de la difficulté
- l'accompagnement et le renforcement des apprentissages
- la re-médiation comme réponse à une difficulté repérée.

L'aide personnalisée sera définie pour un élève pour une période scolaire avec régulation possible si besoin à l'intérieur de cette période. On s'attachera à ne pas multiplier les interventions (les enfants pris en charge par le RASED par exemple ne seront pas pris en aide individuelle).

Les familles ont été informées du dispositif par courrier remis à leur enfant. Leur adhésion est indispensable. Tout élève étant susceptible de bénéficier de l'aide personnalisée, un accord de principe a été demandé fin septembre. **Doc**

Il est ensuite complété par une information complémentaire et une autorisation parentale pour une période fixée, le cas échéant. **Doc**

A l'école maternelle, l'aide personnalisée pourra s'adresser particulièrement aux élèves de 4 à 6 ans. Pour le moment, aucun élève n'a été signalé en maternelle, les collègues effectuent donc le soutien en élémentaire;

Cette aide sera généralisée à l'ensemble de l'école dès la rentrée des vacances de la Toussaint. Des premiers essais à l'école de Merceuil durant ces 15 derniers jours ont permis de mettre en avant quelques problèmes, et du coup, d'envisager quelques solutions:

- les heures ne conviennent pas à tous les parents. Certains préféreraient le soir, mais cela ne va pas sans poser de problèmes pour d'autres familles.
- Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine, c'est la course.
- Beaucoup de parents trouvent que deux midis pas semaine sont excessifs. C'est pourquoi il a été envisagé, pour la rentrée prochaine, de faire deux groupes sur la classe de ce1 ce2. Un groupe le lundi, et un autre le jeudi.

Cette nouvelle organisation est l'objet de nombreux échanges au sein de la réunion.

Le conseil d'école dans sa majorité (à 17 voix contre une) souhaite apporter son soutien aux réseaux d'aide spécialisés qui sont aujourd'hui remis en cause et menacés, alors qu'ils sont fondamentaux dans la prise en charge des enfants en difficultés pédagogique et/ ou psychologique.

V.SECURITE

LA SÉCURITÉ EST AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ÉCOLE ET DE SON ADMINISTRATION. UN DOSSIER UNIQUE DE SÉCURITÉ VA D'AILLEURS ÊTRE MIS EN PLACE ET FAIRE L'OBJET D'INSPECTIONS.

LE P.P.M.S (PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE EN CAS DE RISQUE MAJEUR)

1) Présentation du P.P.M.S (RAPPEL)

Le P.P.M.S est un document opérationnel propre à chaque école qui doit permettre, en cas d'accident majeur, de mettre en sécurité les élèves et les personnels et d'être prêt à mettre en place les directives des autorités en attendant les secours.

Il est donc obligatoire de doter chaque école d'un plan de mise en sûreté auquel il faudra se référer en cas d'accident majeur.

Les risques auxquels les écoles du RPI pourraient être confrontées peu nombreux :

- Il y a les risques dits généraux auxquels peuvent être confrontées toutes les écoles de France : tempête, séisme, risque nucléaire.
- Et des risques dus à la présence de l'autoroute à proximité à savoir le transport des matières dangereuses.

Actuellement, un plan pour les préfabriqués est en cours de construction. Les valises de matériel ne sont pas encore prêtes. (radio, eau, seau, mouchoirs...)

2) La mise en place du P.P.M.S

En temps scolaire, l'alerte est déclenchée par la directrice de l'école qui est :

- Prévenue par les autorités (mairie, préfecture, police, gendarmerie, IA...)
- Témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'école et son environnement.

Des mesures de confinement sont alors mise en place : chaque école ayant son référent, sa salle, et un poste de radio réglé sur Radio France Bourgogne et de l'eau en bouteille. (à régler).

Doc Les parents ne doivent pas venir chercher leurs enfants à l'école. Une fiche d'information leur sera distribuée à la suite de ce conseil d'école (présentation de ce document) pour connaître la marche à suivre.

- Restez chez vous : vous êtes plus en sécurité à l'intérieur qu'à l'ext
- Ecoutez la radio qui est la meilleur moyen d'avoir des info
- Ne prenez pas votre voiture
- Ne téléphonez pas à l'école : les lignes doivent rester libres pour les secours et les autorités, les enseignants sont très occupés à mettre leurs enfants à l'abri. Si votre enfant est blessé, vous seriez prévenus par les autorités.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont plus en sécurité que chez vous. Le but est de ne pas entraver au bon fonctionnement des secours. En cas d'entrave grave, des responsabilités pourraient être recherchées par les autorités.

LE PLAN IODE EST SIMPLEMENT MENTIONNÉ

PLAN NATIONAL EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE MIS EN PLACE DEPUIS LA RENTRÉE 2006

En cas d'accident nucléaire dans une centrale située dans la région parisienne. (centrale nucléaire de Nogent)

Si cela se passe pendant le temps scolaire, une alerte est donnée par la préfecture. Elle entraîne là encore des mesures de confinement. (avec radio, eau et trousse de secours à proximité)

Des comprimés d'iode stabilisé sont stockés dans les pharmacies ou les hôpitaux les plus proches pour l'ensemble de la population. Ils sont distribués par un représentant de la mairie, et donc y compris aux écoles qui auront en début d'année communiqué leurs effectifs.

Ainsi, des enfants de 3 à 12 ans se verront-ils administrer un demi comprimé.

VI.LA SANTE A L'ECOLE : LES VISITES MEDICALES

Au cours de leur scolarité, les élèves sont sensés être soumis à différentes visites médicales:

- les petites sections doivent être vues par la PMI (Protection médicale infantile)
- les grandes sections de maternelle par le médecin scolaire, madame Blanc. Les élèves absents lors des visites de l'année passée devraient être vus cette année.

« La première visite obligatoire et individuelle intervient en grande section de maternelle ou au cours préparatoire (C.P.), dans la sixième année de l'enfant. Elle est effectuée par les médecins de l'éducation nationale en présence des parents..

Cet examen médical complet comprend le repérage précoce des signes pouvant entraîner des difficultés ultérieures d'apprentissage, tels que les problèmes visuels, auditifs, les troubles du langage ou du comportement, le dépistage systématique des handicaps ou l'information pour la prévention de l'obésité. Il a également pour objet de prévenir et de détecter les cas d'enfants maltraités. Les observations du médecin sont inscrites sur le dossier médical scolaire et sur le carnet de santé qui possède un caractère confidentiel. »

- Les ce2 doivent quant à eux subir un examen sensoriel par une infirmière; c'est la première année depuis mes prises de fonction que je suis contactée pour cet examen infirmier. Il aura lieu pour tous les ce2 les 10 et 17 novembre. Il comprend une pesée, le calcul de l'imc, la recherche de troubles auditifs, visuels, l'examen de la vision des reliefs et des couleurs, le contrôle de l'état dentaire, le contrôle du suivi vaccinal.
- En outre, tous les enfants qui possèdent un PAI, projet d'accueil individualisé, le voient reconduit tous les ans par la signature du médecin scolaire, sur prescription de leur médecin de famille. Il s'agit très souvent d'enfants souffrant d'asthme ou d'allergies alimentaires.

VIII. LES EVALUATIONS NATIONALES

Chaque année, en premier conseil d'école, nous apportons une information sur les évaluations nationales qui avaient lieu en ce1 et cm2. A partir de cette année, ces évaluations auront lieu en fin d'année de ce1 et de cm2.

IX. CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET COOPERATIVE SCOLAIRE

LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Les mairies de nos deux villages mettent à disposition des enseignants des crédits de fonctionnement qui visent à couvrir toutes les nécessités matérielles: petites fournitures, cahiers et manuels.

Ces crédits fonctionnent en année civile. A titre indicatif, pour l'année 2008, nous avons reçu 55 euros par enfant. Cette somme est répartie par classe sur deux périodes: la période de janvier à juin, la plus importante, et la période de septembre à décembre.

L'achat de série de livres s'avérant nécessaire compte tenu des nouveaux programmes et de la vétusté de celles existantes, mais très onéreuses, il est demandé aux mairies une petite augmentation de ce budget.

LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Chaque école possède sa propre coopérative scolaire: ainsi y en a-t-il une sur Montagny et une autre sur Merceuil. Elles sont gérées par des enseignants mandatés par un organisme de gestion, l'occe, organisme qui vérifie chaque année l'état des comptes postaux et les bilans. Le mandataire sur Montagny est madame Bijard et madame Loisy pour Merceuil.

Cette coopérative scolaire est alimentée par:

- les subventions des mairies
- les dons des amis des écoles, association de parents d'élèves particulièrement active
- les cotisations des parents en début ou en cours d'année. A noter: nous tenons à laisser cette cotisation au bon vouloir de chacun et non obligatoire. Il faut néanmoins que chaque parent d'élève prenne conscience que c'est un fond très important pour les écoles. Les parents représentants suggèrent de communiquer à l'ensemble des parents une « moyenne » afin qu'ils sachent à peu près quoi donner.
- Les recettes des différentes manifestations: ventes diverses (photos, papiers cadeaux...), kermesse...

A quoi sert-elle?

La coopérative scolaire sert à acquérir de la documentation, des livres pour les petites bibliothèques de classe, du matériel pour le travail manuel (arts plastiques, cadeaux de fête des mères ou pères...), des biens durables tels qu'appareils photos, lecteurs de dvd ou matériel d'EPS. La coopérative participe aussi au financement de sortie ou de spectacles, de goûters et de fêtes (fête de Noël).

Bilan financier de la coopérative de Merceuil:

les chiffres que nous allons vous communiquer ne sont pas tellement significatifs dans le sens où un certain nombre d'arrangement entre les deux coopératives n'ont pas encore été régularisés: par exemple, toutes les recettes de la kermesse se trouvent encore sur la coopérative de Montagny, tandis que toutes les recettes des photos se trouvent sur celle de Merceuil.

A titre d'indication donc:

nous avons dépensé en tout 8212,13 euros (dont 3385,98 pour les activités éducatives, 2338,52 pour du bien durable comme du matériel vidéo et hifi, du matériel d'eps, et 2142,09 pour l'achat de produits à revendre-t-shirts et photos) et nous avons « récolté » au total 6789,55 euros (dont 3014,38 euros de cotisations parents et 2751 euros de vente de photos et de T-shirts)

Sur Merceuil, nous avons donc plus dépensé que récolté puisque nous sommes à - 1422.58. il nous reste néanmoins un fond intéressant de 3712,41 euros.

X. Projets sportifs et culturels

- **La semaine du goût à l'école:** en deux temps:
 - **elle s'est déroulée du 06 octobre au 10 octobre 2008 à Merceuil:** Le thème retenu a été les produits laitiers: les laits pour le lundi, les yaourts et fromages blancs pour le mardi, les fromages pour le jeudi et les spécialités des parents à base de lait pour le vendredi.
Le but était de découvrir de nouveaux laits et leurs dérivés (notamment lait de chèvre et de soja) en dégustation à l'aveugle.

- **du 13 au 17 octobre 2008 sur Montagny les Beaune:** le thème retenu était les céréales, en lien avec ce que proposait Delphor.

- **Classe TICE des ce1 ce2:** durant deux semaines, les ce1 ce2 ont bénéficié d'un dispositif académique particulier. De gros moyens matériels (15 pc portables reliés en réseau et connectés à internet, un vidéoprojecteur, un rétroprojecteur, un tableau interactif, des appareils photo numériques, une imprimante) et une animatrice informatique ont été mis à leur disposition pour travailler autrement. Ainsi, tout ou partie des activités habituelles de français et mathématiques ont elles été réalisés sur informatique, tantôt sur des logiciels, tantôt sur des fiches de travail préparées pour l'occasion. Les après-midi étaient consacrés au développement du site internet de l'école: rédaction et mise en ligne d'articles sur la semaine du goût, travaux artistiques, étude de nos villages et du trajet du bus sur géoportail, ateliers de lecture ou de calculs...

Les évolutions du site sur: rpi.merceuilmontagny.free.fr

Exemple de page d'accueil. [doc](#)

- **École et cinéma:** l'ensemble des enseignants du RPI souhaitent participer au projet. L'objectif est de proposer aux élèves des films différents de ce qu'ils peuvent voir habituellement et de retravailler sur certains aspects cinématographiques de chaque production. Les films proposés sont les suivants:

cycle 1: le bonhomme de neige

cycle 2: Katia et le crocodile, les burlesques et impression de montagne et d'eau

cycle 3: les burlesques, impression de montagne et d'eau et Paï

- **Ecouter et communiquer** : les classe de maternelle Merceuil, cp, Cours élémentaire et cours moyen participeront à nouveau à ce projet de circonscription, qui consiste en l'écriture de petites histoires à partir de l'écoute de musique caractéristiques.
- **piscine:** la classe de cm a bénéficié d'un créneau en ce début d'année. Même si les enfants arrivent un peu en retard sur la plage horaire prévue, ils profitent pleinement de ce créneau parce qu'ils sont la seule classe. Les classes de ce1 ce2 cm1 de Merceuil attendent quant à elles une réponse.
- Les enfants de la maternelle de Montagny et de CP sont allés voir un spectacle ce vendredi à Beaune.
- Sortie à la fromagerie Gaugry et au Cassisium à Nuits Saint George pour les ce1, ce2 et cm1 de Merceuil le vendredi 14 novembre 20078 pour faire suite à la semaine du goût.
- Ce1 ce2 : Projet sur le bassin versant de la Dheune. en partenariat avec la M.N.E.P. (Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche) et l'E.P.T.B. (l'Etablissement Public Territorial de Bassin).
- CM1 CM2 :
 - Musée du vin à Beaune : visite prévue le 7 novembre prochain. Au programme, 6 ateliers tournant sur le thème de la vigne et du vin.
 - Participation au City-Raid de Beaune le 09 avril 2008
 - Semaine voile et environnement en juin prochain avec Ghislain Brugnot.

- **manifestations:**

- **fête de Noël** : [Doc](#)

Nous ferons appel cette année à une compagnie de Dijon, La Tête du Mule, pour notre spectacle de Noël. Le spectacle est intitulé la Perle Magique et est adapté aux enfants de la maternelle au cm2. Il sera présenté le jeudi 18 décembre à la salle des fêtes de Montagny. Un goûter suivra dans chaque école le jeudi ou le vendredi.

Le problème des cadeaux et du père Noël est abordé et fait débat : face aux comportements inacceptables de quelques enfants, les enseignants étaient d'abord d'avis de supprimer les cadeaux individuels. Après discussion, il est décidé que la remise des cadeaux se ferait quand même, mais en petits comités (au sein de la classe) afin d'éviter l'excitation causée par le regroupement de beaucoup d'enfants dans un même lieu.

- Une fête de **Carnaval** sera organisée comme chaque année.

- **Kermesse** : la salle des fêtes de Montagny les Beaune a été réservée le 27 juin 2009.

X. QUESTIONS DIVERSES

DEMANDES DIVERSES AUX MUNICIPALITES

La séance est levée à 20h30.

Signature de la directrice :